



Le Cend्रे, le 6 décembre 2024.

OBJET : Convocation du Conseil Municipal

N/REF. : SEC/MC-24/ 1056

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil Municipal se réunira le :

**Jeudi 12 décembre 2024,
à 18 heures 30
en Mairie
salle du Conseil Municipal**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Hervé PRONONCE.

ORDRE DU JOUR

- ①. Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces de détail - année 2025.
- ②. Résidence Vercingétorix : déclassement a posteriori avant cession foncière à AUVERGNE HABITAT.
- ③. Budget principal : ouverture par anticipation des crédits liés aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
- ④. Garantie d'emprunt à AUVERGNE HABITAT (Prêt n°165010 d'un montant total de 110 773 € à hauteur de 25 %) pour l'opération avenue centrale - contrat 165010) pour l'opération d'acquisition amélioration d'un logement situé avenue Centrale/rue du Moulin.
- ⑤. Garantie d'emprunt à AUVERGNE HABITAT (Prêt n°165011 d'un montant total de 1 094 856 € à hauteur de 25 %) pour l'opération pour l'opération GRAVEYROUX V (acquisition en VEFA de 12 logements situés rue des Graveyroux).
- ⑥. Garantie d'emprunt à AUVERGNE HABITAT (Prêt n°165012 d'un montant total de 1 866 770 € à hauteur de 40 %) pour l'opération pour l'opération GRAVEYROUX V (acquisition en VEFA de 14 logements situés rue des Graveyroux).
- ⑦. Autorisation du Maire à signer une convention de partenariat entre le Ministère des Armées dans le Département du PUY-DE-DOME, le 92^{ème} Régiment d'Infanterie, la Ville de CLERMONT-FERRAND, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et les communes jumelées avec la Compagnie de Commandement et de Logistique du 92^{ème} Régiment d'Infanterie.
- ⑧. Mutualisation de matériels entre la Commune et CLERMONT AUVERGNE METROPOLE : nouvelles répartitions des charges.
- ⑨. Autorisation du Maire à recruter sur emploi permanent un agent contractuel en qualité de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, pour continuer à faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- ⑩. Tableau des effectifs budgétaires : création d'un poste de catégorie C d'Adjoint administratif territorial, à temps non complet (16 / 35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2025.
- ⑪. Tableau des effectifs budgétaires : création d'un poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (6 / 20^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2025.
- ⑫. Tableau des effectifs budgétaires : création d'un poste d'Ingénieur territorial principal à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- ⑬. Modification du tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2025 : suppression de 13 postes budgétaires.
- ⑭. Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) au bénéfice des policiers municipaux.
- ⑮. Adhésion à la convention de participation pour le risque Prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme et fixation du montant de la participation financière de la commune.
- ⑯. Mise en place du Télétravail au sein de la commune.
- ⑰. Charges de personnel pour 2024 : subvention exceptionnelle accordée à l'Orchestre d'Harmonie Le Cendre (O.H.L.C.).
- ⑱. Partenariat Ecole Municipale de Musique / Orchestre d'Harmonie Le Cendre : habilitation du Maire à signer une convention.
- ⑲. Subvention exceptionnelle accordée à l'Orchestre d'Harmonie Le Cendre (O.H.L.C.) à hauteur des dépenses afférentes au salaire du Directeur Musical pour l'année 2025.
- ⑳. Marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles : Tranche Optionnelle B (Réhabilitation de la Maternelle) - Validation de l'Avant-Projet Définitif et du plan de financement prévisionnel.
- ㉑. Marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles : Tranche Optionnelle B (Réhabilitation de la Maternelle) - fixation du forfait définitif de maîtrise d'œuvre (avenant n°3).

QUESTIONS DIVERSES